

COMMUNIQUÉ DU DIOCÈSE DE BELFORT-MONTBÉLIARD

Nous venons d'apprendre la condamnation pour agression sexuelle sur personne majeure d'un prêtre *fidei donum* d'un diocèse du Togo en mission à Belfort et reparti dans son pays depuis plusieurs mois.

Dès que nous avions pu prendre connaissance de ces accusations, à l'automne 2023, je lui avais signifié sa suspension de l'exercice public du ministère et nous avions procédé à une enquête canonique préliminaire. En juillet 2024, ce prêtre a fait l'objet d'une mise en examen par le Parquet et vient d'être jugé coupable. Le processus canonique, suspendu en l'attente de la décision de la justice d'État, va désormais se poursuivre, notamment via son évêque au Togo à qui je communique la sentence du Tribunal de Belfort.

Je tiens à manifester une nouvelle fois à la victime toute ma compassion et à redire ma ferme détermination de prévenir tout abus au sein de notre Église diocésaine.

En tant que figure d'autorité spirituelle, chaque prêtre est tenu à un comportement d'exemplarité. J'encourage chacun d'eux, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, à un respect strict des normes de prudence dans l'écoute des personnes. Ces dispositions, rappelées tout récemment dans les documents votés par la Conférence des Évêques de France, ont également fait l'objet d'un approfondissement à l'échelle locale avec l'ensemble des prêtres du diocèse. Si ces actes, que je condamne fermement, ont été commis par un homme exerçant un ministère au sein de l'Église catholique, je tiens à souligner le dévouement fidèle et respectueux de la majorité des membres du clergé.

Je souhaite exprimer tout mon soutien et ma proximité à tous ceux qui, une fois encore, sont blessés et trahis dans leur confiance en l'Église.

Mgr Denis Jachiet, Évêque de Belfort-Montbéliard